

et historiques exerceraient une pression d'un potentiel inhabituel en faveur de la reddition, comme on l'a vu lors de la crise de Suez.

Le délai excessivement court, soit quelques mois, compté pour que les sanctions atteignent leur objectif figure aussi parmi les facteurs qui se trouvent à l'origine de leur insuccès. En 1966, le premier ministre britannique Wilson s'était dit confiant qu'il suffirait de semaines et non de mois pour que les mesures prises à l'endroit de la Rhodésie la réduisent à l'obéissance. On sait maintenant que la rébellion rhodésienne a duré 14 ans et que les sanctions elles-mêmes n'ont joué qu'un rôle de soutien dans le dénouement final. L'ambassadeur Al-Ashtal du Yémen l'a rappelé assez sarcastiquement en 1990 au Conseil de sécurité, dans un discours prononcé contre la résolution 678 :

Il est plutôt étonnant que ceux qui nous recommandaient la patience dans l'application des sanctions à la Rhodésie ou à l'Afrique du Sud soient aujourd'hui si pressés d'affirmer la pure et simple inefficacité de celles, amples et réalisables, qui visent l'Iraq. Pour que ces dernières atteignent leur but et obligent l'Iraq à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité, nous devons faire preuve de patience.³⁷

L'envoi et le déploiement, dans la région du golfe Persique, de considérables forces militaires destinées à intimider le gouvernement iraquien ont suscité des difficultés logistiques et politiques dont l'effet a été d'anéantir toute possibilité de retarder le lancement de l'attaque terrestre au-delà de l'échéance du 15 janvier. Dans la pratique, la guerre psychologique ne pouvait que faire avorter la guerre économique, mais de toute façon l'opinion mondiale la plus écoutée exigeait que la crise soit réglée le plus rapidement possible, pour éviter la destruction irréversible du Koweït.

3.5 La mise en oeuvre des sanctions

Lors de la crise du Koweït, les sanctions ont été assez efficacement appliquées, surtout du fait que les gestes de l'ONU recueillaient la faveur générale; certaines représentations ont cependant été faites au Conseil de sécurité au sujet d'une excessive «privatisation», selon les termes de l'ambassadeur cubain, de la gestion des opérations onusiennes.³⁸ Les pays membres de l'Organisation ont instauré leurs propres contraintes à l'exportation et à l'importation, tandis que les oléoducs menant des champs pétrolifères iraqiens vers l'Arabie saoudite et la Turquie ont été fermés aux frontières. De plus, les

³⁷ Traduction libre d'un passage des Procès-verbaux du Conseil de sécurité, version provisoire, 29 novembre, S/PV 2963.

³⁸ Discours d'Alarcón de Quesada, procès-verbal de la 2 977^e réunion du Conseil de sécurité, version provisoire, 13 et 15 février 1991; voir aussi 18 août, S/PV 2937, débat au sujet du projet de résolution S/21562.